

LE PLUS ANCIEN DOCUMENT ORIGINAL CONSERVÉ EN RÉGION POITOU-CHARENTES (JUILLET 780)

Echange de biens et de serfs entre le monastère de Saint-Hilaire et celui de Nouaillé. L'écriture du document n'est plus tout à fait mérovingienne sans être pleinement caroline. Cette dernière, élaborée dans les *scriptoria* autour de 800, a une clarté telle qu'un œil contemporain la lit sans difficulté. Les «e» à boucle, le «o», le «a», les ligatures (groupes de lettres tracées ensemble, en ne levant pas la plume à la séparation des lettres) «ct» et «et» rattachent le texte à la tradition du passé.

L'acte commence par un chrisme, suivi d'une invocation : «In Christi nomine» (Au nom du Christ) ; le «χ» et le «ρ» grecs, suivis du «i», dédoublent ce chrisme. La deuxième moitié de l'acte est formée des

souscriptions. Les témoins de l'acte apposent, après un chrisme, leur seing (*signum*) manuel, le plus souvent accompagné de parafes appelées ruches, qui leur donnent ampleur, solennité et personnalité. On distingue aussi quelques notes tironiennes, système ancien de sténographie tirant son nom de celui du scribe et esclave de Cicéron ; elles sont ici utilisées pour préciser les fonctions et titres des souscripteurs.

L'ancienneté de ce document montre aussi celle de l'histoire du Poitou et de ses abbayes. C'est le témoignage le plus ancien de l'écriture sur parchemin (et non seulement dans la pierre ou sur le métal) actuellement conservé dans notre région.

... loco congruente p[ro] comune imp[er]ialis. placuit nobis
... etiam esse c[on]stitut[um] comm[un]icatio[n]e[m] d[omi]ni
... nouadacense[m] in illis cuius acce[pt]ulum est d[omi]ni
... nomina donata cum inf[er]ior[um] suis quatuor d[omi]ni
... qui sunt ead[em] requir[en]do comm[un]icatio[n]e[m] p[ro]p[ri]e
... quocumq[ue] conf[er]retur et p[ro] sua inf[er]ior[um]
... landgr[avi]o cum inf[er]ior[um] eor[um] cum inf[er]ior[um] p[ro]p[ri]e
... quib[us] harmonis[is] ad p[ar]t[em] nouadacense[m] hodie d[omi]ni

Handwritten musical notation on a fragment of parchment. The notation consists of several staves with square neumes. The text is written in a Gothic script, with some words appearing to be "aduenit", "aduenit", and "aduenit". The parchment is heavily damaged, with large sections missing, particularly on the left side. The ink is dark, and the parchment is aged and yellowed.

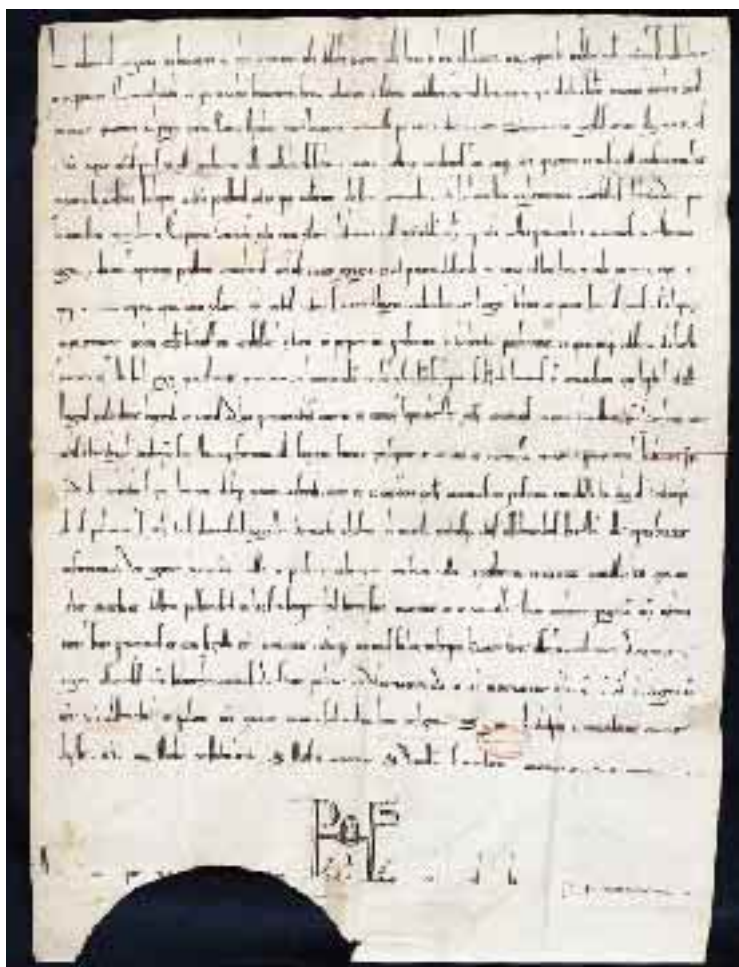
Le Poitou n'est pas la Chine, ni la Mésopotamie. L'écriture, cependant, rythme son histoire depuis déjà longtemps. Sur la pierre des épitaphes, dans le métal des monnaies, elle nous parle encore du passé gallo-romain de notre région. Sur les supports infiniment plus fragiles et plus périssables que sont le parchemin et le papier, sa trace est plus récente. Mais les douze siècles qui nous séparent du plus ancien document conservé en Poitou-Charentes ont été riches d'événements. Douze siècles de mémoire sont disponibles, sur les rayonnages des Archives départementales de la Vienne, à Poitiers, pour qu'historiens et amateurs viennent, modernes alchimistes, les transmuter en histoire.

Parmi les millions de pages qui, pour certaines, attendent leur premier lecteur, en voici treize. Ce choix veut illustrer la diversité des formes, des supports et des styles à travers le temps. Les notices qui les accompagnent sont comparables à la pratique de l'agriculture intensive. Elles manifestent le paradoxe du métier de conservateur d'archives : lire une minute notariale du *xvi^e* siècle peut prendre une heure ; c'est aussi le temps qu'il faut pour prendre en charge quinze mètres linéaires de ces mêmes archives notariales, représentant plusieurs dizaines d'années d'exercice d'une étude, et quelques milliers de pages.

A la fois intensif et extensif, ce métier paradoxal pourrait sembler ingrat ou impossible. L'attention au détail et le souci de conserver des séries abondantes et complètes sont pourtant les deux facettes indispensables de la profession, celles que les lecteurs attendent le plus.

Puisse cette courte présentation donner le «goût de l'archive» (Arlette Farge) et désamorcer les craintes que les difficultés de lecture suscitent parfois chez ceux qui hésitent à se lancer dans l'aventure des parchemins et des grimoires.

On peut être dérouté aussi par le caractère principalement administratif des documents des Archives ; et il y aurait un réel danger à ne plus appréhender le monde passé et présent que par dossiers, notices, fiches ou contrats. Même si nous sommes aujourd'hui habitués aux listes informatiques tristes et monotones, les quelques exemples qui suivent rappellent que les pièces d'archives sont avant tout des objets façonnés par l'homme. L'examen de la forme des lettres, du format du papier ou du parchemin, de l'encre, de la mise en page laisse transparaître la personnalité, les intentions, voire les soucis de leurs auteurs : la vie, en somme.

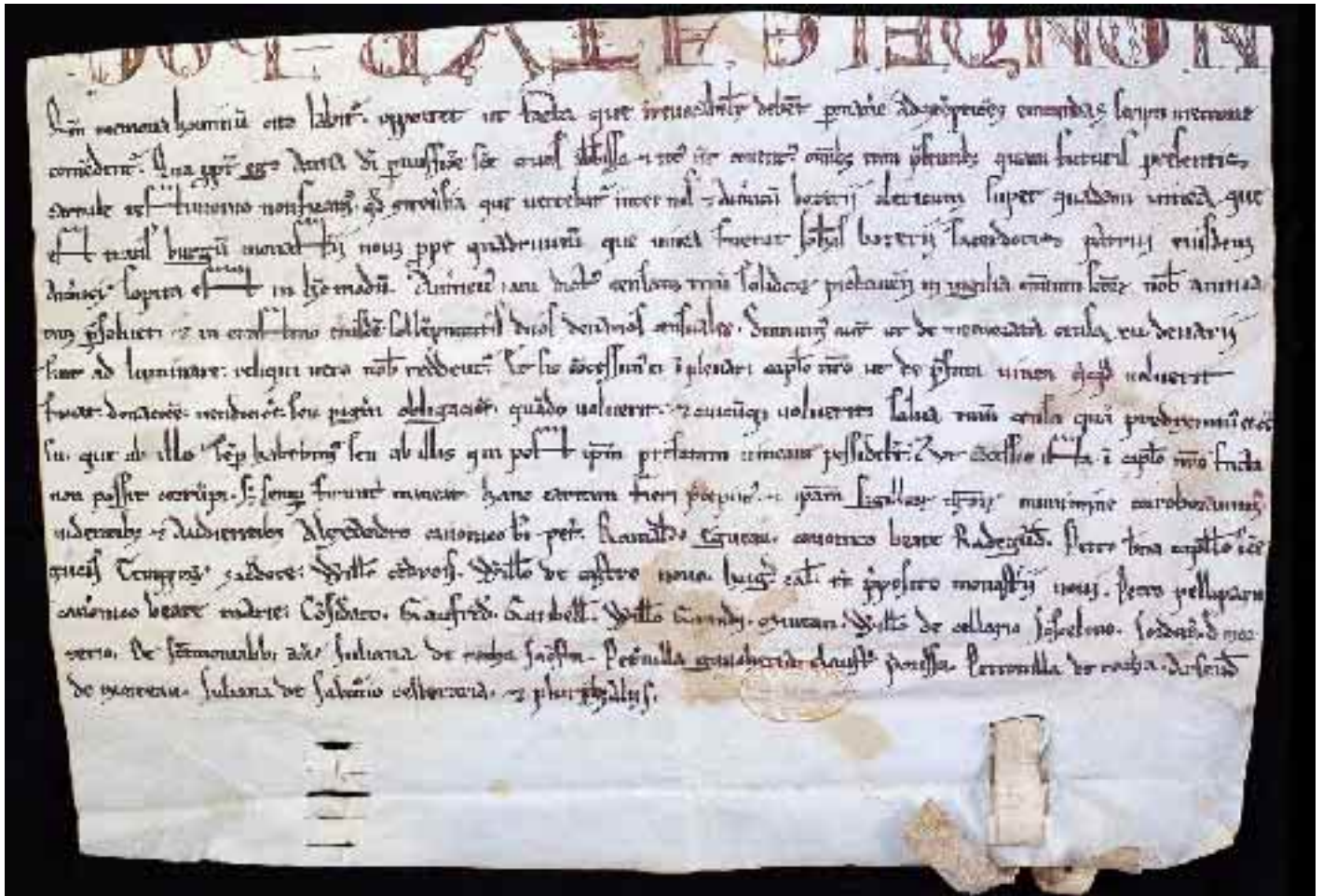


DIPLÔME DU ROI LOUIS VII EN FAVEUR DU CHAPITRE SAINT-HILAIRE LE GRAND DE POITIERS (1143)

Louis VII, devenu duc d'Aquitaine et comte de Poitou par son mariage avec Aliénor d'Aquitaine en 1137, était aussi abbé du chapitre de Saint-Hilaire. En tant que tel, il concède aux trésorier et chanoines le droit de construire et d'aménager, dans le contre-bas de l'abbaye et de l'autre côté du Clain (à Montgorge et au Pont-Achard) des étangs, des moulins et des maisons.

Le diplôme est un acte solennel, revêtu du sceau et du monogramme royaux. Avec les bulles pontificales, ces documents constituent la partie la plus précieuse des fonds d'abbayes et de chapitres. Les privilèges garantissent les droits des établissements religieux. La matérialité de la présence de l'acte dans ses archives lui confère quelque chose de l'aura du souverain. D'où l'intérêt que présente l'étude de la forme des diplômes.

L'écriture utilisée est la minuscule diplomatique. Les *signa* des témoins ne sont pas autographes, mais rédigés par la chancellerie. Le monogramme de Louis VII, écheveau des lettres de son nom latin (LUDOVICUS), est agencé selon l'habitude héritée de la dynastie carolingienne, à laquelle les premiers Capétiens veulent se rattacher pour en recueillir le prestige impérial. La mise en page exclut toute fin de ligne incomplète ; pour éviter ce phénomène, les mots sont coupés et les lettres, aérées. La dernière ligne du corps de l'acte et celle de la souscription du chancelier de France sont complétées par des traits de plume. On retrouve cette exigence dans la rigueur de la fonction «justifier» de nos ordinaires : elle écarte les mots, parfois jusqu'à l'exagération, plutôt que de laisser une fin de ligne incomplète.



COUPER LES LETTRES EN DEUX : UN EXEMPLE DE CHIROGRAPHE (VERS 1194)

Cet acte latin sur parchemin contient la transaction entre l'abbaye Sainte-Croix de Poitiers et le cleric Aimeri Bozier, au sujet d'une vigne située au-delà du bourg de Montierneuf, près du carrefour. L'écriture, dite de transition entre la minuscule caroline et la gothique, est bien claire. En plus des abréviations ordinaires, il faut noter le très curieux groupe «st», comme, par exemple, dans «post», «est», «testimonio» : le «s» a ici une ampleur inusitée.

Cet acte est validé de trois manières.

Les cinq dernières lignes donnent le nom des témoins de l'acte ; ils n'ont apposé ni sceau, ni *signum*, ni signature ; mais on peut s'adresser à eux, en cas de contestation ou de conflit ; personnages dont la fonction assure qu'ils méritent le crédit qu'on leur fait.

Les deux sceaux de l'abbesse et du monastère ont disparu ; il reste un des lacs de cuir. Le sceau, avant la signature, est le mode de validation ordinaire des actes.

Le mode de validation le plus original de cet acte est celui qui lui donne son nom : le chirographe (du grec «écrit à la main»). Le texte de cette transaction était écrit deux fois et tête-bêche sur le même parchemin. Les deux textes étaient séparés par trois mots, écrits en grosses lettres capitales : NON DELEATUR HOC (Afin que ceci ne soit pas détruit). Puis le parchemin fut coupé en deux, et

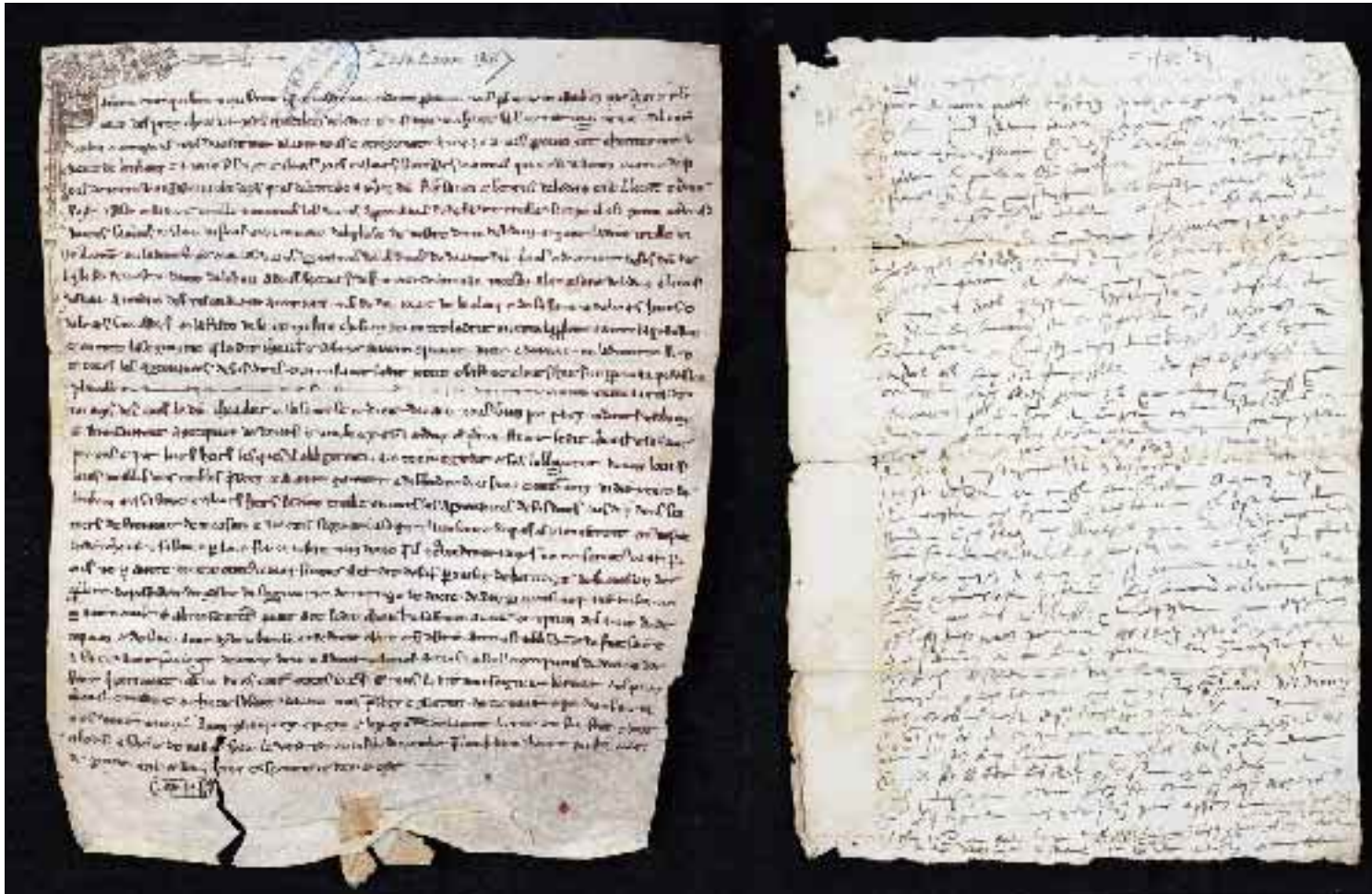
chaque partie contractante en reçut la moitié. En cas de contestation, les deux parties rapprochaient les deux morceaux de parchemin, qui devaient concorder. Le chirographe est le successeur de l'antique *συμβολον* (symbole), signe de reconnaissance des Anciens. L'objet graphique choisi pour être coupé en deux est variable : ce peut être un mot comme «cyrographum» ou «chirographum», un groupe de mots, comme dans le cas présent, voire un dessin, comme le Christ en croix. La technique du chirographe ne survivra pas au Moyen Age.

ACTE RÉDIGÉ EN FRANÇAIS D'UNE VENTE D'UNE TREILLE À LOUDUN (1279)

Bertaut des Prez, chevalier, jadis châtelain de Loudun, et Euthaice, sa femme, vendent à Jocelit de Breibanz et à Marie, sa femme, une treille de vigne à Loudun, mouvant du couvent de l'église de Notre-Dame de Loudun, pour le prix de trente-cinq livres. L'emploi de la langue «française» dans les actes officiels remonte à 842 : les fils de Louis le Pieux, ligués contre leur père, prêtent entre eux des serments, dits de Strasbourg, en langue «vulgaire». C'est la première fois que la langue qui va devenir le français est utilisée officiellement. Des textes littéraires, comme la cantilène de Sainte-Eulalie, prennent le relais. La langue vulgaire se diffuse surtout dans la deuxième moitié du XIII^e siècle.

L'acte est rédigé au recto d'un parchemin. Il était jadis scellé sur double queue de parchemin, où il

Une des deux parties d'un chirographe de l'abbaye Sainte-Croix.



A gauche : acte rédigé en français d'une vente de treille de vigne à Loudun (1279).

A droite : acte passé devant Antoine Guilles, notaire à Gençay (1586).

reste un peu de cire rouge. La lettrine «S» est ornée de façon très élégante. Le dessin à la plume est composé de rinceaux et de feuillages. Le soin apporté à la décoration de cette page tranche avec le caractère irrégulier de la feuille de parchemin. L'écriture gothique cursive est classique pour cette époque. On remarque quelques abréviations : le «p» barré pour «par» ; le tilde, au-dessus de la fin du mot «jugemt», pour «jugement» ; le «e» en exposant, au-dessus du mot «aut», pour «autre», etc. Les abréviations, néanmoins, sont classiques et peu nombreuses ; l'écriture, quoique cursive, est bien lisible ; la langue ne présente pas de difficulté majeure : ce texte est plus lisible qu'un acte notarié de la fin du xv^e siècle.

Bibliographie : Milan S. La Du (éd.), *Chartes et documents poitevins du XIII^e siècle en langue vulgaire*, Poitiers, 1960-1963, 2 tomes. (*Archives historiques du Poitou*, 57 et 58), t. 1, charte n° 11, p. 17-19.

ACTE NOTARIÉ À GENÇAY (1586)

Pierre Boureau, procureur du chapitre Saint-Pierre le Puellier de Poitiers, passe un accord avec Hugues Bynaud, laboureur, métayer du chapitre à la Touche-Gavaret, à propos d'une redevance en «bledz» qu'il n'a pu apporter à Poitiers faute de «boeufz» et de charrettes. Ce document est l'original de l'acte passé devant le notaire ; il est appelé «minute», car écrit en petites (*minutae*) lettres ; la copie, ou expédition, est aussi appelée «grosse», car elle est écrite en plus grosses lettres.

La fin du xv^e siècle est, en France, celle où l'écriture est la plus complexe. Structuellement, c'est toujours l'écriture cursive gothique : mêmes abréviations, même *ductus* (trajet de plume pour former les lettres), mêmes ligatures entre les lettres et parfois les mots. Mais la cursivité atteint son degré maximal. Les jambages sont lissés en simples traits horizontaux, de sorte que les «u», «n», «m», «i» et «v» sont difficilement différenciables. Les mots se terminent aussi d'un trait de plume horizontal, derrière lequel peuvent se cacher bien des lettres. Les abréviations sont sévères. Les formules stéréotypées sont les plus touchées par la cursivité : autant parce que le greffier les exécute d'instinct que parce que le lecteur d'alors était censé les connaître.

La paléographie, dans ce cas, devient un exercice de virtuosité ; mais il ne faut pas se démonter devant la difficulté. Partir de ce que l'on sait, lire lentement ce que l'on peut sans rester bloqué (quitte à y revenir), comparer les lettres douteuses avec une autre partie du texte, repérer les habitudes du greffier : la lecture se fait, peu à peu et à force d'efforts, plus aisée.

Reste que cette difficulté à lire les écritures du xv^e siècle ne facilite pas les travaux universitaires sur le sujet. Ils sont d'ailleurs rares ; c'est dommage, car cette période est l'une des plus riches qui soit pour le Poitou en général, et pour Poitiers en particulier.

LETTRE DE MAXIMILIEN DE BÉTHUNE, GRAND MAÎTRE DE L'ARTILLERIE (1611)

Maximilien de Béthune (1588-1634), marquis de Rosny, baron de Bontin, héritier désigné du duché-pairie, était mort avant son père, le premier duc de Sully, celui que l'on appelle communément Sully. Sully s'était démis en faveur de son fils aîné de la charge de grand maître de l'artillerie en 1610. Il lui avait également transmis en 1605 la surintendance des fortifications et le gouvernement de Mantes.

Quelques mois après la disgrâce de son père, due au discrédit jeté sur lui au moment de la régence de Marie de Médicis, Maximilien de Béthune donne à Armand-Léon de Durfort, sieur de Born, sa commission de lieutenant général de l'artillerie ; nous dirions aujourd'hui une délégation de signature, en cas d'absence ou d'empêchement.

L'acte, rédigé par les services du grand maître de l'artillerie, porte la signature fine et ample (260 mm de long sur 25 de hauteur) de Maximilien de Béthune. Le sceau plaqué de cire rouge a disparu ; on voit la double incision qui permettait à la gallette de cire chaude d'adhérer plus facilement au parchemin.

L'acte proprement dit est complété par le paraphe du secrétaire de l'artillerie, Jean-Baptiste Gillot, responsable de l'établissement de l'acte et dont le métier consiste à «tenir la main que le mesnage et l'ordre par vous établi fût bien suivi». Ce paraphe, d'une grande ampleur, est l'ancêtre de nos ampliations ; l'acte ainsi paraphé est destiné à son bénéficiaire, tandis que l'original est conservé dans les archives.

Bibliographie : B. Barbiche et S. de Dainville-Barbiche, *Sully*, Paris, Fayard, 1997.

LETTRE D'HENRI-LOUIS CHASTEIGNIER DE LA ROCHE-POSAY, ÉVÊQUE DE POITIERS, AU GRAND PRIEUR D'AQUITAINE (1645)

Cette lettre autographe formait en même temps, grâce au jeu des pliures et des cachets, sa propre enveloppe. L'écriture et la mise en page, soignées sans être sophistiquées, rendent ce document particulièrement séduisant.

L'écriture n'est pas celle des notaires ou des juridictions ; on ne trouve nulle cursivité dans ces lettres bien formées, dérivées de l'écriture humanistique, apparue en Italie au xv^e siècle, et qu'il ne faut pas s'étonner de trouver sous la plume d'un évêque de la Réforme catholique.

La marge à gauche est scrupuleusement respectée ; le léger décalage du premier mot, «Monsieur», donne du relief à la mise en page. Le dernier «Monsieur» de la formule de politesse est, lui, décalé vers le bas, de manière que la signature figure exactement dans le coin inférieur droit. Les «i» sont pointés, mais les accents ne sont disposés que lorsqu'ils modifient vraiment la prononciation : indispensable sur «obligé», l'accent ne change rien au

mot «diocèse». L'usage est donc encore largement celui des siècles précédents, tout comme le prouve l'examen des «u» et des «i» : le «u» n'est pas différencié du «v», ni le «i» du «j».

Selon l'usage, la signature ne porte pas le nom de famille du prélat, mais seulement son nom de baptême, suivi de sa fonction. Ainsi est maintenue la fiction de l'abandon du monde et des liens familiaux, au profit du diocèse de Poitiers, avec lequel les noces spirituelles, matérialisées par l'anneau de l'évêque, sont scellées par son sacre.

Il est bien embarrassant de résumer le contenu de cette lettre : l'évêque prie le grand prieur de l'excuser de ne lui avoir pas rendu visite à Paris ; son argument est étrange : il est occupé aux affaires de son diocèse, chose bien naturelle pour un prélat réformateur. En réalité, il s'agit d'une lettre de pure courtoisie, empreinte d'une soumission visant à s'attirer les bonnes grâces d'un personnage considérable. Le grand prieur d'Aquitaine était en effet responsable de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem pour un territoire s'étendant de la Bretagne à la Saintonge et englobant ainsi le Maine, l'Anjou, le Poitou et l'Aunis.

Étonnante lettre, dont la forme et le fond n'ont d'autre objet que d'être agréable à un destinataire qu'il faut estimer ou, du moins, ménager.

Bibliographie : M. Formon, «Henri-Louis Chasteigner de La Roche-Posay, évêque de Poitiers, 1612-1651», dans *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1955, p. 165-231.

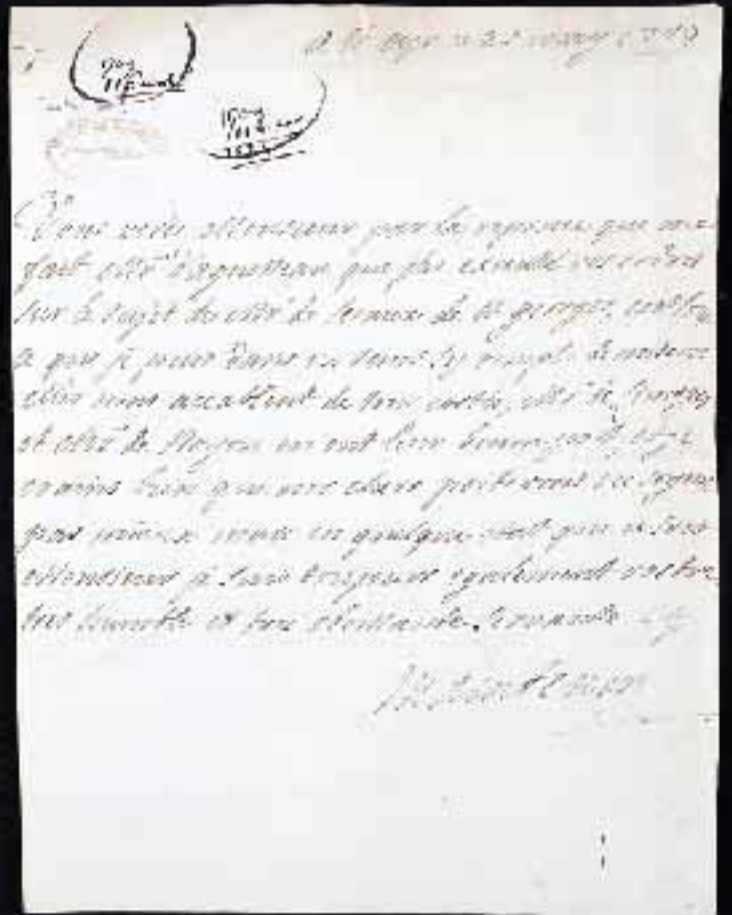
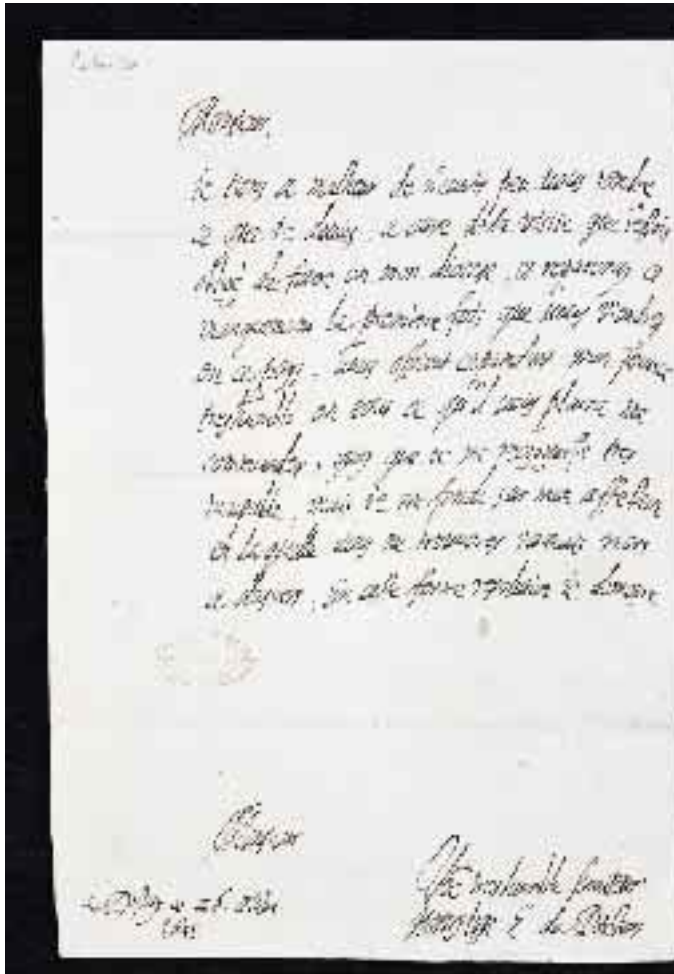


Lettre de commission de lieutenant général de l'artillerie donnée au sieur de Born par Maximilien de Béthune, grand maître de l'artillerie (1611).

LETTRE DE MADAME DE MAINTENON (1709)

Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon (1635-1709), épousa secrètement en 1683 Louis XIV. Elle fonda la maison d'éducation de Saint-Cyr, d'où est datée cette missive.

Les circonstances de cette lettre demeurent inconnues. Le contexte est celui de la fin du règne de Louis XIV ; le nord de la France est occupé par les troupes impériales. Le «grand hiver» a entraîné famines et révoltes. C'est ce qu'évoque Mme de Maintenon lorsqu'elle parle d'un «tems sy rempli



**A gauche : lettre d'Henri-Louis Chasteignier de La Roche-Posay, évêque de Poitiers (entre 1612 et 1651), au grand prieur d'Aquitaine (1645).
A droite : lettre de Madame de Maintenon (1709).**

de miseres ; elles nous accablent de tous costés». La lettre porte la trace de ses pliures : ainsi pliée en huit, la lettre avait la dimension qu'ont aujourd'hui les plus miniaturisés de nos téléphones portables ; le contenu de la lettre, résumé au dos, apparaît au premier coup d'œil. Les minutes de notaires et les pièces de procédures d'Ancien Régime sont souvent conservées de cette façon. L'écriture et la signature sont celles de Mme de Maintenon. Son texte est étrangement dépourvu de marges. Elle répugne aussi à couper les mots ou à laisser inachevées ses lignes, de sorte que certains mots de fin de ligne sont tassés.

Bibliographie : A. Chaleur et R. Druet, *De Dagobert à De Gaulle. Ecritures de la France*, Paris, Dessain et Tolra, 1985.

INVENTAIRE DES TITRES ET PAPIERS DE LA SEIGNEURIE DES ROBINIÈRES (1789)

Dès la fin du XVII^e siècle sont constitués, pour la plupart des seigneuries, des inventaires de titres. Les titres d'une seigneurie sont tous les actes publics ou privés, de nature contentieuse ou non, qui se transmettent de titulaire en titulaire. Ces titres permettent de justifier les droits de propriété ou de passage, les rentes et les revenus domaniaux ; ils sont classés, pour chaque droit, dans l'ordre chronologique. Les titres afférents aux droits étaient conservés dans des sacs de jute ou, comme ici, par liasses.

Un inventaire précis en est dressé sur un gros registre, qui se termine par une table alphabétique.

L'abréviation «f^{che}» signifie «frêrèche» ; ce type d'exploitation en commun (souvent entre plusieurs membres d'une même famille) est très répandu dans le Châtelleraudais. La frêrèche des Briantières, qui a fait l'objet d'un arpentement en 1650, est sur l'actuelle commune de Scorbé-Clairvaux ; elle était «au devoir de douze boisseaux de froment et un chapon» : les exploitants de cette ferme devaient cette rente annuelle en nature au seigneur des Robinières.

Ce registre est très soigné. Le papier légèrement bleu, utilisé dès la fin de l'Ancien Régime, la forte reliure de cuir, l'épaisseur (quelque huit cents pages d'un solide papier de chiffon), l'élégance de la mise en page, l'odeur même du registre font le charme de sa consultation.

Ce registre, en dépit de son important volume, est d'un usage commode ; il rassemblait toutes les informations permettant de s'y retrouver. Il est curieux de constater que sa rédaction date de 1789, l'année où fut bouleversé tout le régime féodal. Il reste la preuve, pour l'historien et pour l'amateur, que l'efficacité de la gestion n'est pas toujours synonyme de banalité ou de sécheresse.

LETTRE DE CHATEAUBRIAND AU PRÉFET DE LA VIENNE (29 JANVIER 1829)

François-René de Chateaubriand (1768-1848) est ambassadeur de France, à Rome, près le Saint-Siège, de 1828 au mois d'août 1829. Il accomplit



son rôle de diplomate, transmettant en l'appuyant à Augustin Le Forestier, comte de Vendevre et préfet de la Vienne, une demande de secours formulée par Caroline Tribert à l'attention des parents qu'elle a dans le département de la Vienne. L'ambassadeur n'emploie pas l'en-tête de son papier officiel, mais un papier libre.

S'il ne s'agit pas ici de littérature, mais d'une « intervention » en faveur d'une jeune fille déshéritée, le lecteur d'aujourd'hui reste étonné par la qualité du style. La matière, pourtant, est assez prosaïque. L'information est de peu de poids sur les affaires de la France. La tournure des phrases, sans enflure, est cependant bien posée ; les termes sont choisis ; la courtoisie et l'élégance transparaissent à chaque instant.

L'écriture est celle d'un commis ; seule la signature est autographe. Elle est admirable de sobriété et d'équilibre. Elle révèle un grand homme d'Etat, en même temps qu'un grand homme de lettres (au propre comme au figuré). On peut y lire aussi une certaine idée de lui-même : c'est que Chateaubriand était également un grand seigneur.

Chateaubriand poursuit la tradition des ambassadeurs hommes de lettres, qui a contribué et contribue encore au rayonnement de la langue et de la culture française. L'ambassadeur montre ici que l'élégance n'exclut pas l'efficacité.

Bibliographie : A. Chauleur et R. Druet, *De Dagobert à De Gaulle. Ecritures de la France*, Paris, Dessain et Tolra, 1985.

SIGNATURE DE LOUIS LAURENCE, MAIRE DE POITIERS (1830)

Au terme des Trois Glorieuses, le roi Charles X abdique, le 31 juillet 1830. La Charte de 1814 est révisée : c'est le début de la Monarchie de Juillet. Les préfets et les maires sont priés de prêter au nouveau régime un serment de fidélité. Le maire de Poitiers, Louis Laurence (1773-1844), qui signe Laurence aîné, prie donc chacun de ses collègues de venir à la mairie et s'acquitter de ce devoir. Il appartient à une lignée de banquiers poitevins dont la fortune, née sous l'Ancien Régime, s'épanouit au début du XIX^e siècle.

L'écriture est celle d'un employé de bureau. Mais le plus extraordinaire réside dans la signature du maire. Il n'est guère besoin d'être un graphologue averti pour déceler chez Louis Laurence, maire de Poitiers entre 1829 et 1831, une vraisemblable mégalomanie.

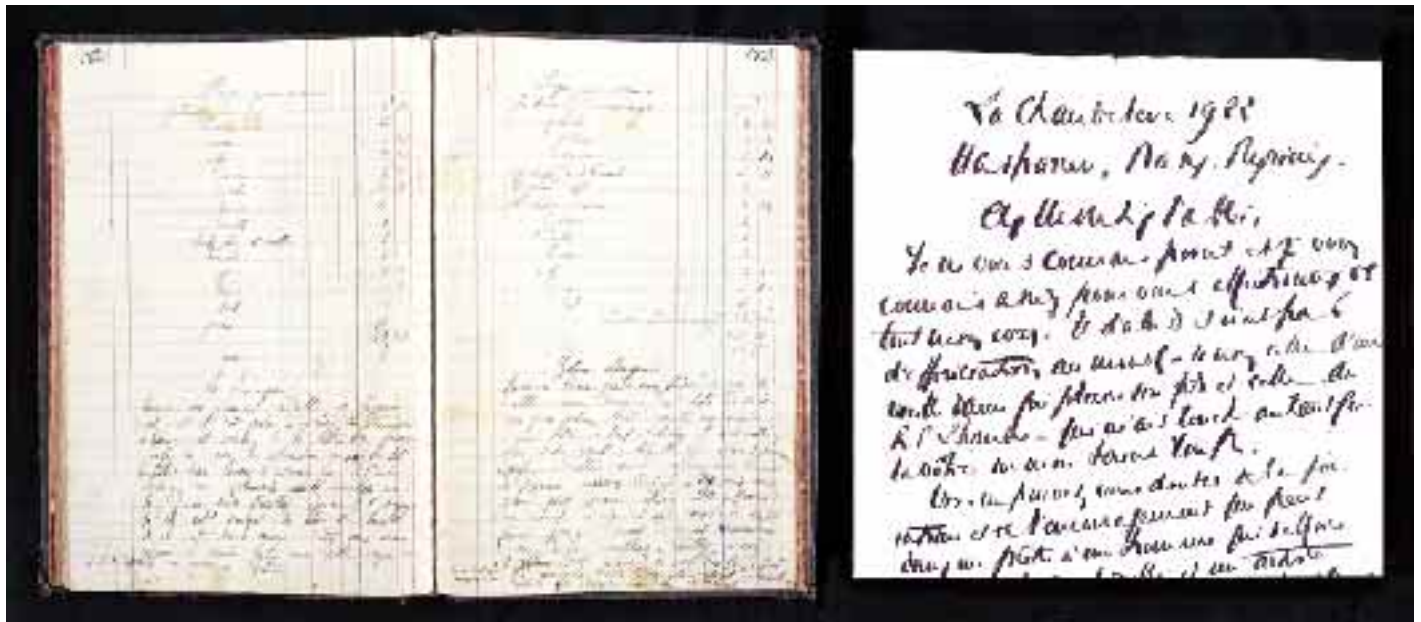
La signature, mode de validation de l'écrit, est aussi révélatrice de la personnalité. Les Archives de la Vienne en conservent un bon nombre. A travers l'histoire des signatures, on pourrait faire l'histoire des hommes de pouvoir... et l'histoire des effets du pouvoir économique et politique sur les hommes. Cette signature aurait probablement intéressé Balzac.

Bibliographie : Ph. Desmarest, *Un groupe bancaire poitevin dans la première moitié du XIX^e siècle : les Laurence*, D.E.S. d'histoire du droit, Poitiers, dact., 1974.

A gauche : inventaire des titres et papiers de la seigneurie des Robinières (1789).

En haut : lettre de Chateaubriand au préfet de la Vienne (1829).

En bas : signature de Louis Laurence, maire de Poitiers (1830).



A gauche : livre de comptes de Clélie Poinot (1907-1918). A droite : lettre de Francis Jammes au chanoine Duret (1922).

LIVRE DE COMPTES DE CLÉLIE POINOT, ÉPICIÈRE À LUSIGNAN (1907-1918)

Ce livre de comptes regroupe le crédit fait par l'épicrière à ses clients ; quand la somme est versée, elle est biffée dans le livre. A la fin du volume, on trouve aussi des comptes domestiques, des brouillons de lettres, des recettes de cuisine et de jardinage, ainsi que divers modes d'emploi.

C'est le cas dans ces pages : à l'encre bleue des comptes, en haut des pages, répondent, dans la partie inférieure, deux «recettes». L'une, contre la syncope et l'autre, pour le gâteau Marquise ! Étrange coexistence, qui montre que ce livre est aussi le carnet où Clélie Poinot consigne tout ce qui compte à ses yeux.

L'écriture montre les effets encore imparfaits de la scolarisation : écriture peu formée, orthographe parfois approximative. Les diverses taches qui maculent la page pourraient être analysées chimiquement, comme l'ont été récemment les ouvrages du curé d'Ars. A Lusignan, cette analyse confirmerait la diversité des marchandises vendues par l'épicerie ; à Ars, elles ont prouvé que Jean-Marie Vianney, qui lisait en mangeant, ne se nourrissait pas seulement de pommes de terre pourries, comme l'assure sa pieuse hagiographie, mais que son régime alimentaire était beaucoup plus varié : l'épicrière d'Ars devait prendre soin de son curé...

LETTRE DE FRANCIS JAMMES AU CHANOINE GEORGES DURET (1922)

Francis Jammes (1868-1938) écrit depuis Hasparren (Pyrénées-Atlantiques) à l'abbé Georges Duret, pour le remercier de la notice qu'il lui a consacrée dans une revue. Auteur, entre autres, d'un roman, *Clara d'Ellébeuse*, et d'un recueil de poésies, *Les Géorgiques chrétiennes*, Jammes se fait dans ses écrits le chantre de la nature et de la foi catholique.

La figure du chanoine Georges Duret, dont les pa-

piers, conservés aux Archives départementales de la Vienne, ont été récemment classés, éclaire le Poitiers catholique de l'entre-deux-guerres. Né à la Bruffière, en Vendée, professeur de philosophie à Saint-Stanislas à Poitiers, il est le maître à penser de trente-cinq promotions de bacheliers, comme en témoignent les lettres de ses anciens élèves. Directeur spirituel, il emploie ses vacances à aider des confrères curés de paroisses ou à prêcher des retraites. Les essais poétiques de sa jeunesse prennent forme dans les années 1930, et il en publie plusieurs recueils.

Ce grand esprit généreux refuse de plier devant l'occupant allemand : incarcéré à la Pierre-Levée, puis déporté en Poméranie, il meurt de mauvais traitements en 1943.

Francis Jammes le remercie de son éloge. Cette lettre, écrite avec une plume large, ne manque pas d'élégance. Force est de constater, néanmoins, que l'élégance, ici, nuit à la lisibilité. Un graphologue pourrait peut-être diagnostiquer, dans l'orientation des lignes vers la partie supérieure droite, une aspiration à l'idéal. Le remerciement adressé au prêtre est teinté d'amertume. Jammes souffre de voir le clergé se détourner de sa production littéraire, et de celle de Paul Bourget : «Je vous assure qu'il y a des jours où mes bras retombent découragés que nous sommes par ces serviteurs de Dieu qui n'accordent leurs sourires et leurs éloges qu'à ceux qui font profession de demeurer hors de la foi catholique : un Maurras, un Barrès.»

Il faut bien avouer que le nom de ces derniers est aujourd'hui plus connu que celui de Francis Jammes. Faut-il attribuer ce relatif oubli à une certaine mièvrerie dans le style et les sujets ? Reste que l'écriture proprement dite, dans une belle encre noire et avec une mise en page étudiée, garde toute sa séduction.

Archives départementales de la Vienne
30, rue des Champs-Balais, 86000 Poitiers
Tél. 05 49 03 04 05 – Fax 05 49 03 04 19
Mél.: archives@cg86.fr

Les originaux des documents ici présentés sont exposés aux Archives départementales de la Vienne, du 2 février au 17 mars, du lundi au vendredi (9h-17h30).